FRC 3.25378 [Mounier] 25378

Case FRC 12600

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION INTERMÉDIAIRE DES ÉTATS DE DAUPHINÉ.

Du trente-un Mars mil ſept cent quatre-vingt-neuf, à dix heures du matin.

ONT été préſens MM. le *Commandeur de Rigaud*, *l'Abbé de la Salcette*, *le Chevalier du Bouchage*, Procureur-général-ſyndic; *le Comte de Meffrey*, *de Saint-Ferréol*, *Falquet-Travail*, Procureur-général-ſyndic; *Chaniac*, *Champel*, *Royer*, *Ronin-de-Châtaigner*, *Delandes*.

MM. les Procureurs-généraux-ſyndics ont communiqué à l'Aſſemblée une lettre de M. Desherbeys, par laquelle il déclare

qu'il n'a point ſigné l'écrit intitulé : *Mémoire d'une partie du Clergé & de la Nobleſſe de Dauphiné.*

LA COMMISSION a délibéré que la lettre de M. *Desherbeys* ne pouvant plus être inſérée dans les Obſervations faites ſur ce Mémoire, elle ſera tranſcrite dans le Procès-verbal de cette ſéance.

Lettre de M. Desherbeys, à l'un de MM. les Procureurs-généraux-ſyndics.

Vienne, le 27 Mars 1789.

« J'apprends, Monſieur, que MM. de » la Commiſſion intermédiaire font une » réponſe au Mémoire qui vient de pa- » roître, ſigné de quatre-vingt-huit » Membres du Clergé ou de la Nobleſſe, » en réclamation contre ce qui s'eſt paſſé » à l'Aſſemblée des Etats ; & comme on » a ſigné mon nom dans ce Mémoire, » je viens vous prier, Monſieur, d'inſérer » dans votre réponſe, que je m'inſcris en

» faux contre cette ſignature, proteſtant » que je n'ai point adhéré à ces réclama- » tions, & que je ſuis bien éloigné de les » approuver ; je voudrois même qu'on » pût aller à la ſource de cette fauſſeté, » pour ſavoir qui a été aſſez oſé pour » ſigner mon nom, dont on n'a pas mis » ſeulement l'orthographe, ainſi qu'on » peut le voir en le comparant aux autres » ſignatures qui ont paru dans les diffé- » rens Procès-verbaux des Aſſemblées où » j'ai eu l'honneur de me trouver. J'eſ- » père que vous voudrez bien me donner » cette ſatisfaction, & me croire avec » reſpect, &c. »

Signé DESHERBEYS.

M. de Moncla, Capitaine de Cavalerie, ayant écrit à M. Mounier, Secrétaire des Etats, en ces termes :

Grenoble, le 30 Mars 1789.

« Vous êtes trop occupé, Monſieur, » pour que je puiſſe eſpérer de cauſer un » moment avec vous ; je prends donc le

» parti de vous envoyer une lettre que » je viens de recevoir, elle vous prouvera » combien il eſt eſſentiel pour moi que » le Public ſoit détrompé ſur la ſignature » *Montclar* qu'on m'attribue ; je ne ſuis » pas fier de mes principes, parce qu'ils » ſont ceux de tous les bons citoyens, & » qu'on n'eſt point glorieux de ſon de- » voir ; mais je ſuis bien humilié qu'on » puiſſe me ſoupçonner d'avoir ſigné un » Mémoire qui eſt ſi contraire à ma ma- » nière de ſentir & de parler,

» J'ai l'honneur d'être, &c. »

Signé MONTCLA.

Il a été arrêté que la lettre qui a été adreſſée par M. de Montcla, à la Commiſſion, le 26 de ce mois, & à laquelle M. le Commandeur de Rigaud a répondu, ſera également tranſcrite dans le Procès-verbal, ainſi qu'il ſuit :

MESSIEURS,

« Je viens de voir un imprimé intitulé : » *Mémoire d'une partie de la Nobleſſe de*

» *Dauphiné*, où ſont rapportées les ſigna-
» tures de quatre-vingt-trois Gentils-
» hommes; j'y ai remarqué un nom qui
» reſſemble beaucoup au mien, & j'ai
» appris que pluſieurs perſonnes s'y ſont
» déjà trompées : comme je ſuis fort
» éloigné d'admettre les principes qu'il
» renferme, j'ai l'honneur de vous décla-
» rer que je ne l'ai point ſigné, & que
» mon nom eſt Montcla, & non pas
» Montclar.

« J'ai l'honneur d'être, &c. »

Signé MONTCLA.

Grenoble, le 26 Mars 1789.

Du premier Avril mil ſept cent quatre-vingt-neuf, ſur les huit heures du matin.

LA COMMISSION ayant été convoquée par M. le Préſident, ont été préſens, MM. le *Commandeur de Rigaud*, *l'Abbé de la Salcette*, *le Chevalier du Bouchage*, Procureur-général-ſyndic; *le Comte de Meffrey*, *Falquet-Travail*, Procureur-

général-syndic ; *Chaniac*, *Delandes*, *Royer*, *Ronin-de-Châtaigner*.

La COMMISSION INTERMÉDIAIRE a ordonné la transcription de la lettre écrite à M. le Chevalier du Bouchage par M. le Comte d'Urre.

Lettre de M. le Comte d'Urre.

« Parmi les signatures, Monsieur, qui » sont *à la suite du Mémoire d'une partie* » *de la Noblesse & du Clergé*, j'ai vu celle » du Comte d'Urre ; comme mon père » & moi, sommes les seuls qui prenons » ce titre, je crois devoir déclarer que » ni l'un ni l'autre ne l'avons signé. Il » est même de ma connoissance que per- » sonne de ma maison ne l'a signé. Je » vous prie, Monsieur le Chevalier, de » communiquer ma lettre à Messieurs » de la Commission intermédiaire, & » d'aviser au moyen de rendre mon désa- » veu public.

» J'ai l'honneur d'être, &c. »

Signé LE COMTE D'URRE (1).

MM. les Procureurs-généraux-ſyndics ont dit que les Etats ont chargé la Commiſſion de nommer un Secrétaire *par interim*, pour remplir les fonctions du Secrétaire des Etats pendant la tenue des Etats-Généraux. La Commiſſion a nommé au ſcrutin M. Falconet, Membre des Etats.

M. le Commandeur de Rigaud, Préſident en l'abſence de M. le Marquis de Viennois, a ſigné :

Le Commandeur DE RIGAUD,
Préſident.

MOUNIER, Secrétaire des Etats.

---

(1) M. d'Eurre, habitant à Creſt, de l'Election de Montelimar, a également écrit à un Membre des Etats qu'il n'a point ſigné ce Mémoire, & l'a prié de communiquer ſa lettre à la Commiſſion intermédiaire.